



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du Pays Vendômois

Fiche-Action n°1-13 : Réseau de chaleur Bois Communal

Dernière date de mise à jour : 17/11/2020

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de TRÔO

Nom, prénom, fonction : **Monsieur Jean-Luc NEXON Maire de la commune**

L'action en un mot

L'action consiste à installer une chaufferie fonctionnant à la plaquette bois pour alimenter en chauffage la mairie et la salle des fêtes de Trôo.

Description détaillée

Suite à une défaillance de la chaudière fioul de la mairie, une réflexion a été engagée par le conseil municipal accompagné du conseiller Energie partagé du Pays Vendômois sur son remplacement par une chaudière bois. Une visite d'installations organisée par le Pays et Bois Energie 41 à laquelle ont participé des élus de Trôo a permis de montrer la pertinence de ce type de ce système pour la commune de Trôo. Le conseil municipal a suite à cela décidé de s'engager dans le projet d'installation d'une chaudière bois qui desservira la mairie et la salle des fêtes par un réseau de distribution enterré et isolé de 50 mètres. Un local technique voisin inutilisé sera aménagé en chaufferie et silo de stockage. Le projet permettra de diminuer les charges de fonctionnement de 40% et évitera la production de 16 tonnes équivalent CO2. L'installation devrait être mise en service début 2021.

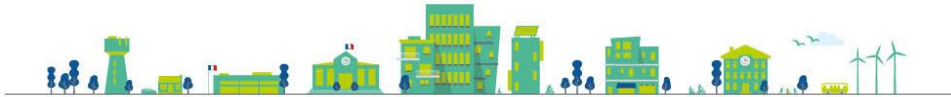
Calendrier prévisionnel

La note d'opportunité a été établie par Bois Energie 41 en février 2020. S'en est suivi la consultation des bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre en septembre/octobre 2020 pour un démarrage de chantier en décembre et une mise en service en mars 2021.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La commune de Trôo	Porter le projet de réalisation			
Le Pays Vendômois	Conseiller la collectivité sur les aspects techniques et financiers du projet, flécher le projet sur les dispositifs de financement possibles, accompagner la collectivité sur toute la durée de vie du projet (durant les études préalables, la réalisation et le suivi après mise en service),	En cours		Accompagnement lors de la consultation des offres entreprises (novembre/décembre 2020)
Association Bois Energie 41	Produire une note d'opportunité comme document d'aide à la décision pour la collectivité, accompagner et conseiller la collectivité sur toute la durée de réalisation du projet (études complémentaires, suivi travaux, suivi après mise en service)	En cours		Accompagnement lors de la consultation des offres entreprises (novembre/décembre 2020)
L'Etat	Prendre en charge 7541 € du coût d'investissement estimé à 65 000 € dans le cadre du contrat de ruralité	Exercice 2021	Acquis	Versement de l'aide à la réception de travaux
l'ADEME et la Région	Prendre en charge 45% du coût d'investissement de 65 000 €, au titre du contrat d'objectifs territorial porté par le Pays Vendômois	Exercices 2020 et 2021	Acquis	Versement de l'aide à la réception de travaux
Conseil Départemental	Prendre en charge 20% de la partie éligible du projet (soit 8 000 € estimé)		A discuter	



Budget prévisionnel

Montant total : 65 000 €

Description des coûts :

Les dépenses comprennent les coûts d'aménagement de la chaufferie et du silo, l'installation des équipements de production de chauffage, la création du réseau de distribution, les différents aménagements hydrauliques dans la mairie et la salle des fêtes ainsi que le démantèlement de l'ancienne installation fioul.

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022
Etat	Contrat de ruralité pour un montant de 7 541€		7 541 €	
ADEME et Région	Contrat d'Objectif Territorial porté par le Pays Vendômois. 45% du coût d'investissement (estimé à 29 250 €)		23 250 €	6 000 €
Conseil départemental	Enveloppe du Service Agriculture dédiée aux énergies renouvelables (débouchés agricoles)		8 000 €	

Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2019	Objectif 2021
Emissions GES évitées			16 Tonnes
Economie d'énergie			
Création d'emplois			
Puissance chaudière			50 kW
Production annuelle d'énergie	Compteur d'énergie prévu		60 MWh
Surface artificialisée			